D - article 20 et fait majoritaire

Par **jeex333**, le **21/03/2009** à **14:52**

Bonjour à tous,

J'ai trouvé un plan mais je sui svraiment pas sur de moi:
le sujet exact: Peut on soutenir au regard de l'actualité de la fontion présidentielle que l'article 20 perd son sens en période de fait majoritaire?

I. Une volonté institutionnelle de consacrer un chef de l'Etat puissant

A. Un chef de l'Etat qui s'appuie sur une légitimité (révsion 1962) tirée du suffrage et sur le fait majoritaire.
B. Une tendance au présidenttialisme

II. j'arrive pas a trouver mon grand II sa fé plus de 3 heures que je suis dessus
j'ai une petite idée, comparer pratique et théories mais bon

merci d'avance

Par **mathou**, le **21/03/2009** à **23:14**

Bonsoir jeex,

J'ai renommé l'intitulé de ton sujet pour qu'il soit lisible - au début j'ai pensé que c'était un robot qui postait ! lol

Image not found or type unknown

Concernant ton plan, il faudrait que tu nous indiques ta problématique d'abord.

Une dissert' se fait toujours dans le même ordre :
1 - définition des termes, références au cours, travail préalable de recherche...

2 - à partir du travail préalable, tu mets les différents éléments trouvés en relation : y a-t-il des points communs ? Des paradoxes ? Des thèmes, des oppositions qui apparaissent ?

3 - des thèmes généraux, tu élabores une problématique, c'est-à-dire ce que tu veux démontrer, ta grille de lecture face au sujet. Le plan ne fait que développer la problématique et lui répondre. Donc sans elle, on ne peut pas comparer l'intitulé brut du sujet et ton début de plan...

4 - une fois que tu as la problématique, il ne te reste plus qu'à faire ton plan en fonction d'elle.

Si tu as du mal avec ce sujet, c'est peut-être que tu n'as pas vraiment de problématique et que tu as foncé tête baissée dans le sujet ?

Qu'est-ce que tu proposerais comme problématique ?

Par **jeex333**, le **22/03/2009** à **15:20**

D'abpord merci d'avoir répondu,

Ensuite pouyr compléter mon post du dessus, ma problématique ça serait:

Se dirige t-on vers un exécutif à une tête?

Par **nicomando**, le **29/03/2009** à **12:13**

ta problématique n'est visiblement pas bonne puisque tu n'as pas de II, ou bien tu n'as pas la bonne méthodologie.

Il est important de trouver la problématique avant la plan et pas l'inverse car le plan répond de façon logique à la problématique.
De plus la problémtique telle que tu l'as formulée n'a rien de juridique et n'a pas vraiment de rapport avec ton I

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés